Société d'Economie Mixte de la Ville du Trait

OPERATION : . **Construction de 12 logements locatifs sociaux au Trait (76580)**

REFERENCES DE L'AVIS D'APPEL A CONCURRENCE : 2026-01-LESJARDINSDELAHAUTEVILLE

MARCHE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE PASSE PAR LOTS SEPARES

OBJET DU MARCHE : **Marché de travaux de Construction de 12 logements locatifs sociaux au Trait (76580)**

Cette opération de travaux est divisée en 13 lots définis ci-dessous.

Pouvoir adjudicateur : Semvit, représentée par M. William GUILLARD, Président-directeur général

Adresse : 9 impasse Francois Couffon 76580 Le Trait

Date limite de réception des offres : **17 décembre 2026 à 16 Heures**

Visite du site obligatoire pour les lots 1 et 13

SOMMAIRE

1. OBJET ET DUREE DU MARCHE 4

1.1 Nature et étendue des travaux 4

1.2 Décomposition en tranches 4

1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution 4

1.4 Marché réservé 4

1.5 Limite à la sous-traitance 5

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION 5

2.1 Procédure de passation mise en œuvre 5

2.2 Intervenants 5

2.3 Contenu du dossier de consultation 6

2.4 Variantes 7

2.5 Prestations supplémentaires éventuelles 7

2.6 Délai de validité des offres 7

2.7 Mode de dévolution 7

2.8 Visite des lieux d'exécution du marché 8

2.9 Modifications de détail au dossier de consultation 8

3. RETRAIT DU DOSSIER 8

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures 9

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre 11

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE 12

5.1 Critères 12

5.2 Vérification de la situation de l'attributaire 12

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr

SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 13

6.1 Conditions de la dématérialisation 13

6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 14

6.3 Modalités de signature des candidatures et des offres 15

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 15

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr

SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

1. OBJET ET DUREE DU MARCHE

1.1 NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

L'opération de travaux a pour objet : Construction de 12 logements locatifs sociaux

Lieu d'exécution : Rue Géricault – 76580 Le Trait – Parcelle AN 504 et AP 162

Le marché est alloti. Cette opération de travaux est divisée en 13 lots dont la nature et l'étendue sont définies et précisées dans les CCTP correspondant. Les marchés auront pour objet l'exécution de :

Lot n°1 : Installation de chantier – Gros Oeuvre

Lot n° 2 : Charpente bois - Bardage

Lot n°3 : Couverture tuiles terre cuite

Lot n°4 : Etanchéité

Lot n°5 : Ravalement

Lot n°6 : Menuiseries extérieures PVC

Lot n°7 : Metallerie – Serrurerie

Lot n°8 : Doublage – cloison – plafond – mensuiseries intérieures

Lot n°9 : Revêtements de sol - faïences

Lot n°10 : Peinture

Lot n°11: Electricité – courants forts et faibles

Lot n°12 : Plomberie – chauffage – ventilation

Lot n°13 : VRD

Le lot n°0 reprend les généralités communes à tous les corps d'état.

1.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION – DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement valant CCAP.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : avril 2027

Le marché ne sera pas reconduit.

1.4 MARCHE RESERVE

Le marché n'est pas réservé.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

1.5 LIMITE A LA SOUS-TRAITANCE

Il n'est pas prévu de limite à la sous-traitance au sens de l'article L2193-3 du code de la commande publique. La sous traitance totale de l'éxécution du marché est interdite. La sous-traitance partielle est possible sous réserve que le candidat en exécute une part significative avec sa propre main-d'oeuvre.

Le candidat est invité à préciser les tâches qu'il prévoit de sous-traiter dans le respect des dispositions du CCAP.

Dans cette hypothèse, le candidat doit compléter et communiquer l'annexe du CCAP «déclaration de sous-traitance».

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 PROCEDURE DE PASSATION MISE EN ŒUVRE

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres. Il pourra alors examiner uniquement la (ou les) candidatures du (ou des) candidats les mieux classés.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur négociera avec tous les candidats. Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera en une seule phase.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

2.2 INTERVENANTS

La maîtrise d'œuvre est assurée par : **Atelier 6,24 Architectes**, sis 6, place Frédéric Sauvage - 76310 SAINTE – ADRESSE représenté par Edouard Ripoll, Tel. 02.35.21.56.45 , edouard.ripoll@ateliers6-24.fr

Titulaire d'une mission de Base + Complémentaire (Etude Thermique et DPE, Quantitatif détaillé, OPC)

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr

SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

☐ Les études d'exécution des ouvrages ont été établies par le maître d'œuvre et seront donc fournies au dossier de consultation des entreprises.

☒ Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

☐ Le maître d'œuvre est chargé des études d'exécution sur le(s) seul(s) lot(s) ci-après désigné(s) :

Intervenant	Mission	Prestataire
Maître d'œuvre	Mission de base au sens des dispositions du titre III du livre IV de la partie du code de la commande publique et missions complémentaires (VISA, OPC,…).	Groupement de maîtrise d'œuvre représenté par **Atelier 6,24 Architectes**, sis 6, place Frédéric Sauvage - 76310 SAINTE – ADRESSE représenté par Edouard Ripoll, Tel. 02.35.21.56.45 , edouard.ripoll@ateliers6-24.fr
Contrôleur technique	Mission L, Mission LP, Mission SH, Mission PHh, ATT PH, Mission TH, ATT TH, Mission HAND et Brd, ATT HAND, Mission PV , DPE par logement, Essai étanchéité à l'air	**BTP consultants Rouen**, Seine Créapolis Sud, 1690, rue Aristide Briand, 76650 PETIT-COURONNE, Harold Côté Tel.: 0242060323/ 0670216748, harold.cote.sps@btp-consultants.fr
Economiste de la construction		Groupement de maîtrise d'œuvre – Mission effectuée par **Abscia** représenté par Luc LACOMBE 06.45.16.66.77/ 02.35.68.77.31 581 Rue Georges Charpak ZA 5 des Portes de l'Ouest 76150 Saint Jean du Cardonnay
Coordonnateur SPS ■ Phase études ■ Phase travaux	L'opération est classée en catégorie : 2	**APAVE IC Haute Normandie Rouen** 2 rue des Mouettes 76132 MONT ST AIGNAN CEDEX - Tommy Vincent Tél : 0764885647 tommy.vincent@apave.com
OPC		**Atelier 6,24 Architectes**, sis 6, place Frédéric Sauvage - 76310 SAINTE – ADRESSE représenté par Edouard Ripoll, Tel. 02.35.21.56.45, edouard.ripoll@ateliers6-24.fr

2.3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les élements suivants :

- Acte d'engagement
- CCAP commun à tous les lots.
- Le présent RDC
- Le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) par lot.
- La DPGF format pdf et format excel par lot

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

- Le plan général de coordination
- Les plans suivants :
 - Pièces graphiques fluide
 - Plans structure
 - Plan VRD
 - Plan Architecte DCE
- Le planning prévisionnel
- Etude G2AVP+G2PRO
- Etude Acoustique
- R.I.C.T
- Le pouvoir du représentant du candidat
- Déclaration sur l'honneur
- Déclaration de sous-traitance
- Attestation de visite à joindre à la réponse pour les lots 1 et 13
- Relevé topographique

2.4 VARIANTES

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

2.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle définie dans le CCTP.

Les candidats doivent impérativement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles définies dans le C.C.T.P. Les propositions financières relatives à chaque prestation supplémentaire éventuelle seront intégrées dans l'acte d'engagement valant CCAP, qu'il s'agisse de la solution de base ou d'une solution variante.

L'absence de chiffrage d'une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles emportera la qualification d'offre incomplète et conduira à son élimination.

2.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.7 MODE DE DEVOLUTION

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées. En cas de constitution d'un groupement, il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire. Il est possible de déposer une offre pour l'ensemble des lots.

Il est possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.8 VISITE DES LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE

Pour les lots N°1 et N°13, les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

Les visites sont sur rendez-vous du 2 novembre au 12 décembre 2026 de 9H à 17H.

Informations et prises de rendez-vous auprès de Sonia BOSQUET, secretariat@semvit.fr – Tel : 02.35.37.20.16 / ligne directe : 02.79.02.76.72

A l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

2.9 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : marches-publics.info

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard.zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft….)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft….)

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, …)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique de marches-publics.info

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

Cas d'une procédure adaptée ouverte :

4.1 ELEMENTS NECESSAIRES A LA SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement valant CCAP du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/ **Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 complété sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le pouvoir adjudicateur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
 - KBIS
- Capacité économique et financière :
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Capacités techniques et professionnelles :

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2/ et 3/ ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.3.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'**un dossier "Offre"** :

- **Un projet de marché comprenant :**
 - Un cadre d'acte d'engagement dûment complété pour valoir offre de prix
 - Le CCAP
 - Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations
 - En cas de prix forfaitaires :
 - L'état des prix forfaitaires selon le cadre joint en annexe au cadre d'AE valant CCAP
 - La décomposition du prix global forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif) selon le cadre estimatif joint en annexe au cadre d'AE valant CCAP

 Attention, le candidat devra s'assurer de la cohérence des quantités figurant dans la DPGF et remonter à le pouvoir adjudicateur le cas échéant les éventuelles incohérences avant la date limite de remise des offres.

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

- **Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux**

 Ce document comprendra :

 - Une note méthodologique et d'organisation des travaux, programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,
 - Les moyens techniques et humains dédiés au marché,
 - Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier,
 - Une note descriptive des installations d'hygiène prévues.
- Pour les lots 1 et 13, l'attestation de visite mentionnée à l'article 2.8

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

Le cadre d'acte d'engagement valant CCAP n'a pas à être signé par les candidats. Il sera signé par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1 CRITERES

5.1.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique évaluée à partir du mémoire technique	60
2.1 Moyens techniques et humains dédiés au marché	10
2.2 Note méthodologique et organisation des travaux	45
2.3 Hygiène et sécurité	5

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

Pour la PSE, les critères de jugement des offres sont les mêmes que pour l'analyse de la solution de base.

5.2 VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :
 - Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
 - Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13
 - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur : marches-publics.info

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou offres différentes, seule la dernière candidature et/ou offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable et/ou l'offre irrégulière.

6.1 CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2 MODALITES D'ENVOI DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation marches-publics.info et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de : marches-publics.info

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise :

- sur support physique électronique. Il est exigé le format suivant : Clé USB
- par voie dématérialisée selon les modalités suivantes : Lettre recommandée électronique adressée à secretariat@semvit.fr

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Monsieur le Président Directeur Général

Adresse : Semvit – 9 Impasse Couffon -– 76580 Le Trait

Offre pour : Contruction d'un ensemble immobilier de 12 logements sociaux– Le Trait

Lot n°:

Candidat :

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.3 MODALITES DE SIGNATURE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.

L'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d'acheteur.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr
SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A

Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

Semvit@semvit.fr - 02 35 37 20 16 - 9 Impasse Couffon 76580 Le Trait - www.semvit.fr

SAEML au capital de 9.779.577 € - RCS Rouen - Siret : 590 500 435 00011 - N° TVA Intracommunautaire : FR 17 590500435 - APE : 68.20A